

Appel de la société civile pour un Fonds Mondial pour la Protection Sociale afin de répondre à la crise du COVID-19 et de construire un avenir meilleur

Ce texte est une version actualisée de l'appel approuvé par plus de 200 organisations de la société civile en septembre 2020. La présente actualisation de l'appel résulte des développements politiques ayant eu lieu en avril 2022.

Nous, organisations de la société civile et organisations confessionnelles, syndicats et membres de la Coalition Mondiale pour les Socles de Protection Sociale, constatant les dégâts mondiaux causés par la pandémie de COVID-19, appelons les gouvernements du monde entier à s'assurer - par la solidarité nationale et mondiale - que des socles de protection sociale nationaux soient garantis et mis en place dans tous les pays grâce à un financement durable, mis à la disposition de tous, avec l'aide d'un **Fonds Mondial pour la Protection Sociale** (ou de tout autre mécanisme de financement international, quel que soit son nom, mais poursuivant des objectifs similaires). Les socles nationaux de protection sociale sont essentiels afin de s'assurer que personne ne soit laissé de côté. Ils garantissent l'accès universel aux soins de santé essentiels et à sécurité élémentaire de revenu tout au long de la vie, et constituent un droit humain. La protection sociale est un levier essentiel pour atteindre les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles (en particulier les ODD 1.3, 3.8, 5.4, 8.5 et 10.4) et sous-tend l'engagement mondial de mettre fin à la pauvreté et de réduire les inégalités pour tous au sein des pays et entre eux (ODD 1 et 10).

Nous rappelons que

- Les États membres des Nations Unies s'accordent depuis longtemps sur l'existence de droits fondamentaux pour tous les peuples d'accéder à la protection sociale et à la santé¹ ;
- Malgré cela, seuls 47 % de la population mondiale est effectivement couverte par au moins une prestation de protection sociale ; en Afrique, ce chiffre n'est que de 18 % ;
- En raison de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine et d'autres conflits, le nombre de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë a plus que doublé - passant de 135 millions en 2019 à 276 millions en 2022 ;
- Les systèmes de protection sociale sont des mécanismes directs et à action rapide éprouvés, qui réduisent et préviennent la pauvreté, aident à contrer les inégalités (en particulier les inégalités entre les sexes) et peuvent libérer la créativité et la capacité de production des personnes en leur assurant un niveau de sécurité leur garantissant la dignité et l'accès aux biens et services publics essentiels ;
- La protection sociale est un investissement vital dans le développement socio-économique et favorise la résilience aux catastrophes naturelles et climatiques, aux conflits, aux crises économiques et autres crises humanitaires ;
- Les systèmes de protection sociale offrent des garanties très efficaces contre les retombées sociales et économiques négatives des crises sanitaires et socio-économiques actuelles et futures ;
- Les investissements dans la protection sociale ont un fort effet de stabilisation économique en temps de crise et contribuent ainsi à une croissance économique à long terme, durable et inclusive ;
- De multiples études ont montré que garantir un niveau de protection sociale de base pour tous est abordable pour la plupart des pays, et serait tout à fait réalisable via la solidarité de la communauté internationale.

¹ As enshrined, for example, in articles 22 and 25 of the Universal Declaration of Human Rights (1948), articles 9 and 12 of the International Covenant for Economic, Social and Cultural Rights (1966), ILO Recommendation 202 (2012) as well as other instruments and confirmed by the Sustainable Development Goals (2015).

Nous reconnaissons que

- De nombreux gouvernements nationaux élaborent, financent, mettent en œuvre et contrôlent la mise en œuvre de socles de protection sociale, avec la participation et le suivi de la société civile, des syndicats et des organisations de travailleurs informels ;
- En général et majoritairement, le financement des systèmes de protection sociale doit relever des budgets nationaux ;
- Il existe néanmoins quelques pays où un soutien technique pour la mise en place de socles nationaux de protection sociale et un cofinancement par la communauté internationale sont nécessaires en raison de multiples facteurs, notamment due à une grande vulnérabilité socio-économique et à la persistance de faibles niveaux de revenus nationaux ;
- Avant le COVID-19, des études montraient que 10 à 15 pays avaient des déficits de financement de la protection sociale s'élevant à plus de 10 % de leur PIB, et avaient besoin d'un cofinancement international temporaire de leurs socles de protection sociale minimums, pendant qu'ils renforceraient la mobilisation de leurs ressources nationales.
- Tant le Secrétaire Général des Nations Unies² que la Conférence Internationale du Travail³ ont exprimé leur soutien à l'établissement d'un nouveau mécanisme de financement international tel qu'un Fonds Mondial pour la Protection Sociale.
- Le Secrétaire Général des Nations Unies a proposé la création d'un Accélérateur Mondial pour l'Emploi et la Protection Sociale⁴ dont l'objectif est de fournir un financement supplémentaire pour, entre autres, le développement de socles de protection sociale dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, et dont les fonds devraient provenir d'une combinaison de ressources nationales et internationales.

Nous appelons tous les gouvernements à

- **Créer un Fonds Mondial pour la Protection Sociale**, basé sur le principe de la solidarité mondiale, afin d'aider les pays à concevoir et mettre en œuvre des socles de protection sociale tels que décrits dans la recommandation 202 de l'OIT, et dans des cas spécifiques, afin de fournir un cofinancement temporaire en ce sens. Le mandat du Mécanisme de Financement serait de :
 - Soutenir l'introduction et la mise en œuvre complète des socles nationaux de protection sociale avec la participation effective des partenaires sociaux, des organisations représentant les personnes de tous âges, y compris les femmes, les personnes porteuses de handicaps, les personnes âgées, les minorités et les personnes vivant dans la pauvreté ; et ce de la conception des socles à leur mise en œuvre et à leur suivi ;
 - Veiller à ce que les socles nationaux de protection sociale soient intégrés dans la législation et les programmes nationaux, avec des dispositions budgétaires permettant d'assurer leur durabilité et leur portée, et de soutenir leur expansion en cas de chocs affectant des communautés entières ;
 - Cofinancer - sur une base transitoire - les coûts techniques et financiers de la mise en place de socles de protection sociale dans les pays à faible revenu où, sans un tel soutien, la mise en œuvre des socles exigerait l'allocation d'une part prohibitive des recettes fiscales totales du pays ;
 - Soutenir le renforcement de la mobilisation des ressources nationales, y compris le renforcement de la coopération fiscale internationale, afin de soutenir la durabilité des systèmes nationaux de protection sociale ;

² Notre Programme commun, Rapport du Secrétaire général, 10 septembre 2021, p. 28.

³ International Labour Conference – 109th Session (2021), Resolution concerning the second recurrent discussion on social protection (social security), 19 June 2021, para. 21 c.

⁴ UN Secretary-General's Policy Brief Investing in Jobs and Social Protection for Poverty Eradication and a Sustainable Recovery, 28 September 2021.

- Offrir un soutien supplémentaire pour des interventions spécifiques de protection sociale répondant aux chocs dans les pays, si nécessaire.

Nous prévoyons que

- Le Fonds Mondial pour la Protection Sociale
 - Soit intégré au système des Nations Unies, et donne un rôle central à l'OIT ;
 - S'appuie sur les mécanismes de financement et de coordination existants ;
 - Soit une composante ou un complément de l'Accélérateur Global pour l'Emploi et la Protection Sociale ;
 - Soit dirigé par un conseil d'administration, représentant à la fois les États bénéficiaires et les États donateurs, les organisations de la société civile, les organisations d'employeurs et de travailleurs (y compris les travailleurs informels), conformément aux recommandations R202 et R204 de l'OIT ;
 - Soit régi par les efforts internationaux déployés dans le cadre du Forum des Nations Unies pour la Coopération en matière de Développement et du Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement afin d'améliorer la qualité, l'impact et l'efficacité de la coopération en matière de développement, comme convenu dans le programme d'action d'Addis-Abeba,⁵ notamment via le respect de l'appropriation par les pays et le soutien nécessaire aux systèmes nationaux
 - Fonctionne selon les principes de responsabilité, de transparence et de participation ;
 - Soit ouvert au financement par diverses sources, qui peuvent inclure
 - les ressources de l'aide publique au développement, et les mécanismes de financement du développement ; les subventions multilatérales et les fonds pour les interventions d'urgence ;
 - les ressources spécifiquement affectées, telles que des taxes sur les transactions financières (TTF) nationales, régionales ou mondiales, une taxe sur le commerce des armes, des taxes sur le carbone, des taxes de solidarité sur les billets d'avion et des taxes sur les bénéfices des entreprises transnationales ;
 - le réacheminement des droits de tirage spéciaux ;
 - des contributions philanthropiques.
- les Organisations des Nations Unies, les organisations de développement et d'aide humanitaire, ainsi que la société civile active dans les pays concernés, fournissent un soutien technique aux pays.

Par conséquent, nous

- **Appelons à la création d'un Fonds Mondial pour la Protection Sociale (ou de tout autre mécanisme de financement international, quel que soit son nom, mais poursuivant des objectifs similaires) afin de contribuer à mettre fin aux souffrances humaines évitables, à la pauvreté, aux inégalités extrêmes, à la mauvaise santé et aux décès pourtant évitables associés aux crises actuelles et futures,**
- **Invitons toutes les parties prenantes à investir d'urgence dans le développement et le déploiement universel de socles nationaux de protection sociale, qui répondront au droit humain à la protection sociale de tous les individus dans tous les pays, et qui sont essentiels à la réalisation des ODD, grâce au principe de solidarités nationale et mondiale.**

⁵ United Nations, Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development (2015), para.58.